

Compte-rendu du conseil municipal du 22 mars 2019

Etaient présent(e)s : Mesdames Ameys, Césarini, Falempin et Mathey, Messieurs Bonnet, Mompied, Onzon, Porte

Absent(e)s ayant donné pouvoir : M. Peynet (pouvoir à Mme Cesarini), M. Chanudet (pouvoir à M. Mompied)

Désignation du secrétaire de séance : Mme MATHEY

Le maire demande l'ajout de points à l'ordre du jour :

- Convention VC1/VC 17/RD122A
- Nouveaux statuts SEMERAP
- Résiliation convention APA et adhésion à un autre service
- Achat d'un mât de mesure éolien
- Ouverture d'une ligne de trésorerie

Mise au vote : approuvé à l'unanimité

1. Approbation du compte-rendu du conseil municipal du 08/02/2019

Mise au vote : approuvé à l'unanimité

2. Approbation compte administratif 2018 Budget Général

Le premier adjoint présente le compte administratif 2018 du Budget Général :

Fonctionnement

Dépenses	195 473.51€
Recettes	255 493.52€

Investissement

Dépenses	35 441.46€
Recettes	18 177.73€

Mise au vote : approuvé à l'unanimité des participants (le Maire ne prend pas part au vote)

3. Compte de gestion 2018 Budget Général

Le Maire présente le compte de gestion 2018 du Budget Général. Il est conforme au compte administratif 2018 du Budget Général.

Mise au vote : approuvé à l'unanimité

4. Affectation des résultats 2018 au BP 2019 Budget Général

Le Maire propose l'affectation des résultats suivante :

SECTION D'INVESTISSEMENT

Recettes d'investissement :	9 781.62 €
Dépenses d'investissement réalisées :	35 441.46 €
Résultat de l'exercice 2018 :	- 25 659.84 €
Report excédent 2017	18 177.75 €

Résultat de clôture d'investissement : - 7 482.11 €

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Recettes réalisées :	255 493.52 €
Dépenses réalisées :	195 473.51 €
Résultat exercice 2018 :	60 020.01 €
Report excédent 2017 :	31 239.27 €
Affectation à la section d'investissement :	- 7 482.11 €
Résultat de clôture de fonctionnement :	+ 83 777.17 €

L'affectation des résultats au BP 2019 sera la suivante :

- En section d'investissement dépenses (c/ 001) : **7 482.11 €**
- En section d'investissement recettes (c/ 1068) : **7 482.11 €**
- En section de fonctionnement recettes (c/ 002) : **83 777.17 €**

Mise au vote : approuvé à l'unanimité

5. Vote des taux d'imposition 2019

Avant de voter les taux d'imposition, le Maire lit la note synthétique relative aux comptes 2018 et budgets 2019.

Il rappelle les taux votés pour l'année 2018 et propose au Conseil Municipal de ne pas augmenter les taux pour 2019

Mise au vote : approuvé à l'unanimité

6. Vote du Budget Primitif 2019 Budget Général

Monsieur le Maire présente et propose le Budget Primitif 2019 du Budget Général avec une section de fonctionnement qui s'équilibre en dépenses et en recettes à 333 908.33€ et une section d'investissement qui s'équilibre en dépenses et en recettes à 183 280.45€.

Mise au vote : approuvé à l'unanimité

7. Approbation compte administratif 2018 Budget Assainissement

Le premier adjoint présente le compte administratif 2018 du Budget Assainissement :

Fonctionnement

Dépenses	41 128.86€
Recettes	53 915.51€

Investissement

Dépenses	40 346.49€
Recettes	21 763.52€

Mise au vote : approuvé à l'unanimité des participants (le Maire ne prend pas part au vote)

8. Compte de gestion 2018 Budget Assainissement

Le Maire présente le compte de gestion 2018 du Budget Assainissement. Il est conforme au compte administratif 2018 du Budget Assainissement.

Mise au vote : approuvé à l'unanimité

9. Affectation des résultats 2018 au BP 2019 Budget Assainissement

Le Maire propose l'affectation des résultats suivante :

SECTION D'INVESTISSEMENT

Recettes d'investissement :	21 763.52 €
Dépenses d'investissement réalisées :	40 346.49 €
Résultat de l'exercice 2018 :	- 18 582.97 €
Report excédent 2017	4 256.94 €
Résultat de clôture d'investissement :	- 14 326.03 €

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Recettes réalisées :	53 915.51 €
Dépenses réalisées :	41 128.86 €
Résultat exercice 2018 :	12 786.65 €
Report excédent 2017 :	12 832.06 €
Affectation à la section d'investissement :	- 14 326.03 €
Résultat de clôture de fonctionnement :	+ 11 292.68 €

L'affectation des résultats au BP 2019 sera la suivante :

- En section d'investissement dépenses (c/ 001) : **14 326.03 €**
- En section d'investissement recettes (c/ 1068) : **14 326.03 €**
- En section de fonctionnement recettes (c/ 002) : **11 292.68 €**

Mise au vote : approuvé à l'unanimité

10. Vote du Budget Primitif 2019 Budget Assainissement

Monsieur le Maire présente et propose le Budget Primitif 2019 du Budget Assainissement avec une section de fonctionnement qui s'équilibre en dépenses et en recettes à 66 005.53€ et une section d'investissement qui s'équilibre en dépenses et en recettes à 58 289.29€.

Mise au vote : approuvé à l'unanimité

11. Convention Réfection VC1/VC 17/RD 122A

Monsieur le Maire présente la convention prévoyant le financement par le Conseil Départemental des travaux de remise en état de la VC1/VC17. En effet, celle-ci avait été dégradée car elle avait servi de déviation lors des travaux d'aménagement de la RD 19.

Il est également prévu la rétro-cession, après travaux, de la RD122A sur le territoire des communes de Montcel, Combronde et Charbonnières-les-Vieilles . La convention doit être approuvée par le Conseil Départemental, les communes de Charbonnières-les-vieilles, Combronde et Montcel, ainsi que par la communauté de communes.

Mise au vote : approuvé à l'unanimité

12. Nouveaux statuts SEMERAP

Monsieur le Maire présente les nouveaux Statuts proposés par la SEMERAP.

Mise au vote : Refus à l'unanimité

13. Résiliation convention APA et signature auprès d'un nouveau prestataire

La commune a signé le 16 mars 2018 une convention avec l'APA pour un service de fourrière animale mais celui-ci n'incluait pas la capture des animaux.

Le service de capture des animaux devenant nécessaire, il est proposé au Conseil Municipal la résiliation de la convention (avec un préavis de 1 mois) et la signature d'une nouvelle convention avec le Groupe SACPA incluant le service de capture.

Mise au vote : approuvé à 9 voix pour et 1 contre

14. Achat d'un mât de mesure éolien

Monsieur le Maire rappelle le projet éolien citoyen envisagé sur la commune de Montcel.

Il présente les devis pour l'achat et l'installation d'un mât de mesure et pour toutes les prestations accessoires nécessaires pour une étude de vent.

Le vent sera mesuré pendant au moins un sur le secteur envisagé pour l'installation des éoliennes.

Le Maire rappelle que ce projet est subventionné à hauteur de 80 % par les fonds européens (fonds LEADER) et qu'un don de complément sera fait à la commune par l'association Montcel Durable.

Le Maire propose de retenir officiellement le devis ENCIS WIND :

- Fourniture, transport, installation et démontage du mât : 75 000€ HT soit 90 000€ TTC,
- Maintenance curative, forfait déplacement du mât : 1 850.00€ HT soit 2 220.00€ TTC,
- Maintenance et calibration des 6 anémomètres : 2 100.00€ HT soit 2 520.00€ TTC,
- Maintenance des 2 girouettes : 580.00€ HT soit 696.00€ TTC.

Mise au vote : approuvé à l'unanimité

15. Ouverture d'une ligne de trésorerie

L'étude de ce point est repoussée au prochain Conseil Municipal

Questions diverses :

- Il est décidé l'achat d'un aspirateur qui pourra servir à l'agent technique et dans la salle des fêtes.
- Il sera envisagé un projet d'extension au hangar communal afin de pouvoir stocker le broyeur.
- L'agent technique assurera la reprise de plusieurs avaloirs sur la commune :
 - + avaloir eaux pluviales lieu-dit Le Peyroux ,rue du Pradas
 - + avaloir eaux pluviales à l'entrée du lieu-dit Lavaure (angle de la place du Razat),
 - + avaloir eaux pluviales impasse des Meuniers lieu-dit Le Pont
- Il sera remis en place le cahier de liaison entre les agents communaux et les agents du SIRP Jozerand/Montcel,
- Un rendez-vous sera organisé avec l'agent chargé de l'entretien-nettoyage pour faire un point sur les missions réalisées.
- Le 10/04/2019 à 11h, Salah HAMOURI, avocat franco-palestinien fait citoyen d'honneur par la commune de Montcel, sera reçu en mairie.

La parole est donnée au public.

L'ordre du jour étant épuisé, monsieur le Maire lève la séance.